



BREVET DE TECHNICIEN SUPERIEUR AGRICOLE

OPTION : ANALYSE, CONDUITE ET STRATEGIE DE L'ENTREPRISE

NIVEAU 5 – RNCP 24440

Objectifs de la formation :

Former des professionnels polyvalents capable de prendre la responsabilité d'une exploitation ou d'une entreprise agricole ou para-agricole.

Compétences visées :

- Prendre en compte le contexte pour orienter l'activité agricole
- Assurer la gestion économique, financière et humaine de l'entreprise agricole dans une perspective de durabilité
- Raisonner une stratégie de l'entreprise agricole conciliant compétitivité et respect de l'environnement
- Conduire des systèmes biotechniques dans une perspective de durabilité
- Construire un système biotechnique innovant dans une perspective de durabilité
- Mobiliser les acquis du technicien supérieur pour faire face à une situation professionnelle

Secteur d'activité :

- Exploitation agricole
- Négociant agricole
- Coopérative agricole
- Banque- assurance
- Centre d'insémination
- Cabinet de conseil

Durée de la formation :

La formation se déroule sur deux années avec 20 semaines/an en centre de formation et 27 semaines/an en entreprise, selon un calendrier joint.

Cette durée peut faire l'objet d'un aménagement en fonction du profil du candidat (cursus antérieur)

Conditions d'admission et inscription :

Admission

- Être âgés entre 15 et 29 ans révolus (Pas de limite d'âge pour les RQTH et certains publics particuliers)
- Être titulaire d'un bac général, d'un bac STAV ou d'un bac professionnel
- Forte motivation pour le travail en extérieur, avoir des qualités artistiques et une aptitude à l'encadrement

Inscription

- L'inscription se fait dans le cadre de la procédure d'admission post-bac : www.parcoursup.fr (mi-janvier – mi-mars)
- Retirer le dossier de candidature auprès du secrétariat de l'UFA ou sur le site internet www.rochefeuille.net
- Avoir signé un contrat d'apprentissage dans les 3 mois après le début de la formation
- Entrée possible dans les 3 mois après le début de la formation (début septembre jusqu'à début décembre)

Contenu de la formation :

La formation qui se déroule sur 2 ans à raison de 20 semaines par an en centre de formation s'articule entre des modules d'enseignements généraux et des modules d'enseignements professionnels :

- Des modules d'enseignements généraux (Tronc commun avec le BTSa option Aménagements Paysagers) :
 - M21 : Organisation économique, sociale et juridique
 - M22 : Techniques d'expression, de communication, d'animation et de documentation
 - M23 : Langue vivante – Anglais
 - M31 : Education Physique et Sportive
 - M41 : Traitement des données
 - M42 : Technologie de l'information et du multimédia
- Des modules d'enseignements professionnels :
 - M11 : Accompagnement du projet personnel et professionnel
 - M51 : Diversité des agricultures et politiques publiques
 - M52 : Agricultures, agriculteurs, environnement professionnel et territorial
 - M 53 : Gestion économique et financière de l'entreprise agricole
 - M54 : Gestion sociale, administrative, juridique et fiscale de l'entreprise agricole
 - M55 : Entreprise agricole, produits agricoles et marchés
 - M56 : Stratégie de l'entreprise agricole
 - M57 : Fonctionnement d'un agroécosystème
 - M58 : Conduite de systèmes biotechniques
 - M59 : Construction d'un système biotechnique innovant
 - M71 : Module d'Initiative Locale



Les + de la formation :

- Un Module d'Initiative Locale (MIL) : **Comptabilité informatisé**
- Des **intervenants professionnels spécialisés**
- Des **études de cas professionnels** comme support de formation
- L'obtention du « **CERTIPHYTO** »

Modalités d'évaluation :

L'examen est une combinaison de 2 types d'évaluations :

- Le contrôle continu en cours de formation (CCF) : épreuves organisées par l'établissement et réparties sur les 2 années. (5 épreuves)
- L'examen terminal :
1 épreuve générale écrite et 1 épreuve professionnelle constituée d'une partie orale et d'une partie écrite

Poursuite d'études :

- Autre BTS
- Certificat de Spécialisation (CS)
- Licence professionnelle
- Ecole d'ingénieur spécialisée dans le domaine agricole

Accessibilité :

- Réglementation ERP – Locaux accessibles aux personnes à mobilité réduite
- Orientation et adaptation pédagogique possible, tutorée par un référent handicap au sein de l'UFA

Restauration – Transports :

- Un service de restauration est proposé sous forme de self-service sur les deux sites du centre de formation, à Mayenne et Ernée
- Le centre de formation est accessible en voiture ou par bus : <https://aleop.paysdelaloire.fr/mayenne>

Tarifs – Aides :

- Les coûts de formation sont pris en charges :
 - Pour les entreprises du secteur privé : par l'opérateur de compétence (OPCO) de la branche professionnelle à laquelle l'entreprise est rattachée
 - Pour les collectivités publiques : par le CNFPT (Centre National de la Fonction Publique Territoriale)
- Une dotation au premier équipement professionnel est attribuée aux apprentis du secteur privé (financement OPCO)
- Frais annexes à la charge du candidat :
 - 5.70 € par repas

Rémunération de l'apprenti :

La rémunération est fonction de l'âge du candidat, de l'année du cycle de formation, et de la convention collective à laquelle l'entreprise est rattachée.

A titre indicatif, la grille nationale de base est la suivante :

Rémunération de l'apprenti la 1^{ère} année			
Avant 18 ans 27% DU SMIC	18-20 ans 43% du SMIC	21-25 ans 53% du SMIC	26 ans et plus 100 % du SMIC
Rémunération de l'apprenti la 2^{ème} année			
Avant 18 ans 39% du SMIC	18-20 ans 51% du SMIC	21-25 ans 61% du SMIC	26 ans et plus 100% du SMIC
Rémunération de l'apprenti la 3^{ème} année			
Avant 18 ans 55% du SMIC	18-20 ans 67% du SMIC	21-25 ans 78% du SMIC	26 ans et plus 100% du SMIC

Site de formation :

UFA ROCHEFEUILLE

Route de Caen

53100 MAYENNE

02 43 04 11 73